



Institut du Travail Social Tours
Pôle Formations niveau II-I (CAFDES-CAFERUIS-DEIS)

02 47 62 33 48
secretariat.caferuis@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

Siret : 302 823 786 000 25
n° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

www.its-tours.com

Institut du
**Travail
Social**
TOURS



CAFERUIS

15 OU 24 MOIS

Donnez du sens
à **votre métier**

Validation des Acquis
de l'Expérience

Le métier

Cadres de direction, pilotes des équipes, interlocuteurs des partenaires, les **professionnels d'encadrement**, sont un maillon essentiel des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ils assurent la mise en œuvre des réponses aux besoins des publics. Ils sont à leur niveau, garants du respect des droits des personnes accompagnées, et se doivent d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité. En lien étroit avec la direction, ils participent à l'élaboration et à la conduite du projet d'établissement ou de service, ils veillent à la pertinence des projets individualisés, ils soutiennent les équipes et accompagnent les changements attendus. Ils sont en charge de l'organisation du travail des équipes de proximité. Leur action s'inscrit dans le cadre des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Leurs fonctions et leur positionnement nécessitent des compétences spécifiques : compréhension du contexte de l'intervention, des évolutions des politiques sociales et de la commande publique, compétences techniques nécessaires au pilotage des ESMS.

Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 et arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS.

Les conditions d'accès à la formation

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1- Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du CASF ;

2- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau II ;

3- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle ;

Aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés au point ci-dessus occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire ;

4- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certifiant ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dont 6 mois dans des fonctions d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale ou médico-sociale, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats fournissent des attestations de leur(s) employeur(s) justifiant de fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel).

5- Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du CASF, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L.312-1 du CASF ;

6- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation, délivrée à la demande du candidat doit être délivrée par ENIC-NARIC (www.ciep.fr/enic-naric-france).

Les conditions d'allègement

Pour les candidats en poste dans le secteur social et médico-social :

> Allègement réglementaire de 70 heures sur l'UF2 « Expertise technique » et de 210 heures de formation pratique relevant des points 1 et 3 ci-dessus ;

> Allègement de stages pour les candidats relevant des points 2 et 4 sous réserve d'une formation dans le domaine de l'intervention sociale.

La formation

> **15 mois (version courte) : d'avril/mai année N à août N+1**

Cette amplitude peut correspondre aux besoins de candidats en poste dans le secteur social, médico-social, réduisant ainsi l'accès à la qualification. Elle peut également répondre aux besoins de publics demandeurs d'emploi, souhaitant accéder rapidement à la qualification et bénéficiant de temps disponible pour répondre aux exigences de formation.

> **24 mois (version longue) : d'avril/mai année N à août N+2**

Cette temporalité favorise la maturation nécessaire à l'élaboration du mémoire, après le suivi des enseignements à la présentation aux épreuves de certification des UF 2, 3 et 4.

Formation en alternance :

> 330 à 400 heures d'enseignement théorique

> 210 à 420 heures de formation pratique

> Pour réaliser votre formation pratique à l'international, veuillez nous contacter au plus tôt lors de votre inscription à la formation.

La formation est structurée en 4 unités de formation (UF) :

> UF 1 : Conception et conduite de projet (90 h)

> UF 2 : Expertise technique (150 h)

> UF 3 : Management d'équipe (100 h)

> UF 4 : Gestion administrative et budgétaire (60 h)

Chaque Unité de Formation fait l'objet d'une validation autonome par une épreuve de certification. Le diplôme est obtenu après validation de l'ensemble des UF.

Les débouchés professionnels

Le cadre titulaire du CAFERUIS peut exercer sa fonction de cadre intermédiaire, chef de service ou directeur-adjoint dans le secteur associatif, la fonction publique territoriale ou hospitalière, le secteur privé lucratif, et auprès de tous publics.

La poursuite d'études

> Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)

> Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS)

> Études universitaires en sciences humaines, sciences de l'éducation



Nos conseils pour réussir

Venez à une **JPO de l'ITS Tours** ou à une **réunion d'infos collective** pour rencontrer l'équipe pédagogique et des personnes en formation, visitez l'institut de l'ITS Tours. Consultez l'agenda sur le site de l'ITS Tours. Prenez le temps de préparer votre projet de formation, **choisissez de vous inscrire en Prépa' CAFERUIS à l'ITS Tours : secretariat.caferuis@its-tours.com**

- **Durée = 52,5 heures, d'octobre 2020 à février 2021** (sessions de 2 jours par mois et travaux en inter-sessions)

- **3 axes** : **1)** appréhender le contexte social et médico-social, la fonction de cadre et la formation (et les pré-requis), **2)** clarifier votre projet professionnel et de formation, **3)** renforcer vos capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation.

Début de la formation : 17 mai 2021

Dates limites d'inscription

à la sélection : 19 février 2021

à la formation : 09 avril 2021

Formation dispensée à Tours.

Étapes de sélections

Date de sélection : 15 mars 2021

1- Pré-inscription sur le site internet de l'ITS Tours onglet «S'inscrire aux formations»

Téléchargez puis envoyez le dossier d'inscription.

2- Entretien de sélection

À partir d'un texte de 2 pages maximum portant sur un sujet social d'actualité, vous disposez de 45 min pour préparer la restitution orale devant le jury des idées forces du texte, de leur inscription dans le contexte politique et sociale et de votre position argumentée. L'entretien doit permettre d'apprécier vos aptitudes et motivations.

La durée de validité de la sélection est de 4 ans.

Modalités financières

Entretien de sélection = 121 €

Formation CAFERUIS (à titre indicatif)

Frais de dossier = 90 €

Formation = 7800 €

Formation allégée = 7332,60 €

Salariés, demandeurs d'emploi et autofinancement. Demander un devis

Prépa CAFERUIS :

Frais de dossier = 90 €

Formation = 1050 €

Date limite d'inscription : 1er octobre 2020

Plus d'infos :

secretariat.caferuis@its-tours.com

Tél. : 02 47 62 33 48